

**Procès-verbaux du Comité de la Société de fromagerie du Brassus –
1895-1916 – à minima –**

Séance du 15 mai 1895

La commission et le comité sont réunis au sujet des soumissions pour la construction projetée. Les soumissions sont au nombre de 3, une de Mm. Meylan et Goy pour le prix de 10 000.-. Louis Meylan (de bois) pour 10 500.- et J. Campiotti pour 10 500.-

Monsieur H. Meylan, présent à l'assemblée, explique le pourquoi du renchérissement de leur prix. A) Le bâtiment brûlé a une moins value. B) Les devis n'étaient pas complets, le gypsage des chambres n'a pas été prévu. Toutefois, en vue d'entente, le dit déclare abaisser sa soumission de 100.-, soit de la porte à 9 900.- plus de faire quelques modifications au plan projeté, prolongement du séchoir de plain-pied, joindre le bâtiment à celui du voisin du côté vent sur toute la profondeur.

Après discussion, l'entreprise est donnée MM. Meylan et Goy les plus bas soumissionnaires pour le prix de 9 900.-. Les conditions déjà établies seront relevées et signées des deux parts.

Il est également décidé de s'entendre avec M. David RoCHAT pour le bornage et la passation de l'acte du terrain.

M. Alfred Piguet, notaire au Sentier, a été chargé d'élaborer des conditions pour la passation du dit acte.

La séance est levée.

Séance du 31 mai 1895

Présidence M. J. F. Piguet, président.

Le comité est assemblé pour prendre connaissance des comptes des vacherins pour paiement du lait.

Il s'est coulé jusqu'au 10 janvier 45 492 litres de lait qui ont fait 6 765 kilo, à 1 fr. 24 = 8388 fr. 60. Le lait a rapporté environ 18 ½ cts le litre.

Vu le rapport de lait inférieur à ce qu'on attendait, l'acheteur renonce à la diminution accordée par le comité pour le temps fait en fromages, soit du 10 janvier au 1^{er} février, le lait pour cette époque lui sera compté à 18 cts le litre, soit une diminution de ½ ct.

Le lait sera payé aux sociétaires à raison de 17 cts le litre.

Vu l'embaras que les sociétaires ont eu avec les fromages lors de l'incendie du bâtiment, il ne sera ps retenu de boni sur les fromages.

Le fromageur réclame les 200 frs resté à la fromagerie. Le comité est d'accord que la société les rende si réellement ils sont perdus, mais ne peut le faire sans l'assentiment de l'assemblée générale.

Il sera mis au concours la fourniture de 12 moules de bois de sapin. La passation de l'acte avec M. rochat est fixée au mercredi 5 juin.

La séance est levée.

Séance du 28 octobre 1895

Le comité est assemblée à l'Hôtel de la Lande afin de procéder à la vente des vacherins. La mise en prix n'ayant pas d'amateurs, il est décidé de mettre un avis sur la Feuille que le comité recevrait des offres pour cette vente jusqu'au lundi 4 novembre.

Séance du 5 novembre 1895

Le comité est assemblé pour décider de quelle manière et à quel prix la société veut vendre ses vacherin, car malgré les publications, il n'y a pas eu d'amateurs. Après discussion, les prix suivants ont été admis : vacherins pris à la fruitière, 1 fr. 20 le kilo par boîte, 1 fr. 10 par 10 boîtes et 1 fr 05 par 20 boîtes et au-dessus. Les publications nécessaires seront faites à cet effet.

Séance du 7 janvier 1896.

Il est décidé en outre d'arrêter la fabrication des vacherins le 9 janvier au soir.

Séance du 19 mai 1896

La chaudière est louée pour cet été à M. Léon Capt pour le prix de 20 frs.

Séance du 25 mai 1896.

Robert Rochat, 1 fr. 20 pièce et paul Audemars 1 fr. Après discussion la place (de saleur) est donnée à Mr. Paul Audemars qui est déjà au courant des soins à donner aux fromages.

Il sera offert au saleur 10 frs. pour maintenir les abords de la fruitière propres et en ordre pendant l'été.

Le fromageur ne pouvant s'occuper entièrement des soins à donner aux fromages, il sera demandé au saleur de commencer son service immédiatement. Il lui sera payé une finance de 1 franc par jour jusqu'à la montée.

Ensuite de la quantité d'ouvrage et de la peine que le fromageur s'est donnée pour sa fabrication, le comité décide de lui donner 50 fr. de bonne main.

Le fromageur est François Dépraz.

Du 2 novembre 1896

Le comité est réuni ce soir au complet pour prendre connaissance des offres qui pourraient lui être parvenues au sujet de la vente des vacherins.

Une offre est parvenue au Président de la part de Jules Henri Golay au Pont, lequel offre 92 cts. le kg ; après une discussion à ce sujet, il est décidé d'attendre de prendre une décision le lendemain au soir. Une offre verbale de Henri Capt ne trouvant pas faveur en comité, n'est pas prise en considération.

Du 30 décembre 1896

Le comité réuni ce soir au complet sous la présidence de Mr. Léon Capt, pst, pour prendre connaissance d'une lettre de Mr. J. Henri Rochat, négociant au Pont, par laquelle il nous annonce qu'il ne prendra les vacherins fabriqués que jusqu'au 31 décembre prochain, date fixée par le procès-verbal de la vente ; le comité décide néanmoins de continuer la fabrication jusqu'au 10 janvier et d'en opérer la vente au mieux des intérêts de la société.

Séance du comité du 6 août 1897

Nos règlements actuels ne répondent plus aux besoins de la société. Il est décidé de les remettre à un homme de loi afin de les réviser et les mettre en harmonie avec le code fédéral des obligations.

Du 9 octobre 1897

Mr. le Psdt donne connaissance d'une lettre qu'il a reçue du Conseil administratif de la paroisse, demandant à la société son concours financier pour l'éclairage électrique dans le village du Brassus, Il est décidé que cette demande sera soumise à la prochaine assemblée de la société ; de plus il sera fait des démarches auprès de Messieurs Aubert et Golay pour établir un avant-projet pour l'éclairage éventuel du bâtiment.

Du 27 janvier 1898

Le comité réuni ce jour prend connaissance des conditions d'abonnement pour l'éclairage électrique du Brassus et décide de proposer à l'assemblée de prendre un abonnement pour les lampes nécessaires à l'éclairage du bâtiment.

Vu les frais imprévus de cette nouvelle installation, ainsi que d'autres dépenses résultant en majeure partie de la nouvelle marche de la société, il est à prévoir que les valeurs dont nous pourrions disposer ne seront pas suffisantes, le comité proposera à la prochaine assemblée de faire un prélèvement de 1/10 de c. par litre sur le lait rapporté pendant l'année.

Du 9 novembre 1898

Le comité refuse une note fournie par les laitiers pour location d'une chaudière supplémentaire. Le comité estime que lors de la location, une seconde chaudière n'avait pas été réclamée.

Il est porté annuellement 50.- pour salaire du comité. Le dit estime que son travail a été diminué par la vente du lait à un laitier. Fixé la rétribution du comité à 25.-

Du 4 mai 1899

Le comité est réuni pour prendre connaissance des conditions posées par Mr. Eug. Berney au sujet de la création d'une chambre pour logement de domestique dans notre établissement de fromagerie.

Du 22 septembre 1899

Le comité s'est réuni pour prendre connaissance des nouveaux statuts de la société. Le comité décide de les soumettre à un avocat avant de les présenter à l'assemblée générale de la société, afin de les mettre en harmonie avec le code fédéral des obligations.

Du 30 septembre 1899

Le comité est réuni à 1 heure du jour à la fromagerie pour prendre l'inventaire du mobilier et le remettre à notre nouveau laitier. 396 fonds à vacherins manquent, les tablars à fromages ne sont pas lavés.

Du 17 mars 1900

Où l'on peut découvrir que les anciens laitiers, Frioud et Golay, ne rendent pas le matériel tel qu'ils l'avaient reçu.

Du 18 juin 1900

Le pavé de la cuisine est reconnu dans un mauvais état, le grenier à fromage souffre de ce mauvais état. Le bassin de la cuisine est églament à remplacer et nécessiteraient une certaine dépense que le comité ne peut prendre à sa charge sans soumettre la chose à une assemblée générale fixée au 25 juin.

Assemblée du comité de la fromagerie du Brassus du 9 août 1901

L'assemblée de ce jour a pour but de prendre connaissance de l'épreuve du lait du mardi 6 août, par laquelle il a été reconnu que le No 56 apportait du lait à la fruitière avec une forte addition d'eau. Le lait apporté le lendemain par le propriétaire du dit no et éprouvé à nouveau, a pleinement prouvé le fait. Le comité est au complet. Est également présent Jules Goy fils convoqué à l'assemblée de ce jour. Après une discussion de plusieurs heures, Jules Goy fils s'est reconnu coupable d'avoir additionné d'eau le lait qu'il a apporté à la fruitière le mardi 6 août écoulé.

La discussion étant terminée, et l'heure avancée, le comité fixe une assemblée générale de la société au lundi 19 août prochain, à 8 ½ heures à l'Hôtel de la Lande avec l'ordre du jour suivant : 1o Communication du comité. 2o Individuelle.

La société recevait une lettre trois jours après de la part du fautif. Libellée comme suit :

Messieurs et amis membres de la Société de fromagerie du Brassus,

Ayant fait une mauvaise action à l'égard de la Société, et du laitier en mettant une petite addition d'eau dans le lait que j'ai porté mardi soir et mercredi matin. Je pense bien que je ne serai pas écouté, mais je jure devant Dieu que je n'en ai mis que ces deux fois-là. Je me recommande aux membres de la société qui voudront bien me croire de faire leur possible pour me pardonner. Je ne veux pas que l'on mêle mon père ni mes frères là dedans. J'ai fait cela de moi-même et je vous avoue la vérité et vous demande encore mille fois pardon.

Je vous salue tous, Messieurs.

Jules Goy fils

Chez Meylan le 12 août 1901

Note : on trouvera le cas également traité par l'assemblée générale, en date du 19 août 1901.

Du 22 mai 1903

Sur la création éventuelle d'une étable à porcs.

Assemblée du comité du 10 juillet 1903

Sur la demande du comité pour la création du local de gymnastique du Brassus, toutes les sociétés de la paroisse avaient été priées d'établir un rapport sur la marche de leur société, sa création, son développement. L'assemblée de ce jour s'occupe du rapport demandé, le dit sera remis entre les mains du comité du

local pour être déposé dans une boîte en fer qui sera placée dans un des angles du local en construction et qui contiendra tous les rapports et renseignements pouvant être utile à nos populations futures.

Assemblée du comité de la Société de fromagerie du Brassus du vendredi 8 janvier 1904

L'assemblée de ce jour a pour but de remettre au nouveau comité la caisse de la Société ainsi que les registres des procès-verbaux des assemblées de la société.

Du 17 mars 1904

Mr. le Président donne connaissance d'une lettre de Mr. Paul E. Golay dont il est pris connaissance et décide d'ajourner la chose en attendant de voir si Mr. Golay s'arrange avec la Société des Eaux de Joux.

Du 6 avril 1904

Où l'on discute d'un changement du perron.

Du 20 avril 1904

M. Paul Rochat laitier actuel.

Du 22 mars 1906

Le besoin de bannolets et de cercles à fromages se faisant sentir à notre laiterie, et comme il a été fait une offre par un membre de l'ancienne Société de laiterie du Pont, le comité se renseignera à ce sujet et fera le nécessaire.

Du 20 août 1906

Proposition de poser une enseigne au bâtiment de la fromagerie.

Du 19 juin 1907

Relativement à la vapeur qui règne dans le logement et par ce fait détériorant mobilier et linge, nous voyons la nécessité de faire une cuisine indépendante des chambres et laissé celle qu'il existe pour une chambre.

Du 28 septembre 1907

Où l'on parle de la vente du lait à domicile.

Du 27 novembre 1907

Difficultés de la société avec son laitier pour fraudage de poids.

Du 25 août 1908

L'on procède à diverses réparations dans le bâtiment de la laiterie.

Du 27 septembre 1908

Installation de la lumière électrique à l'appartement de la fromagerie.
Installation de l'eau au même appartement.

Du 23 septembre 1909

Première nouvelles de l'Exposition d'agriculture de Lausanne prévue pour 1910.

Du 7 juillet 1913

M. Constant Magnenat laitier.

Séance comité du 9 juin 1915

Une discussion s'engage au sujet de la mise en train pour la fabrication de notre lait en société, d'où il ressort la convocation d'une assemblée de société fixée au 11 juin pour proposer de nommer une commission, ou d'adjoindre quelques membres au Comité pour lui faciliter sa tâche.

Séance du comité du 14 juin 1915

Il est décidé de mettre 2 avis dans la feuille locale pour demander :

- 1o Du bois pour la laiterie date d'offre 30 juin.
- 2o Un fromager et un gérant, ou de préférence une personne réunissant les 2 conditions date d'offre 15 juillet.

Séance du comité du 24 août 1915

Ordre du jour :

1o Fournitures pour la fabrication en société. N'ayant pas eu d'offres pour les sangles à vacherin, Messieurs J.S. Piguet et H. Rochat sont chargés de traiter et

acheter ces sangles. Pour les boîtes, l'offre à Mr. Alfred Rochat (Quiequet) est acceptée.

...

Caillets. Pour cet article Mr. Henri Rochat est chargé d'en acheter chez Mr. Reymond pour commencer et s'entendre avec Mr. J.S. Piguet pour la suite.

...

Mr. David Rochat annonce qu'il démissionne de président de la Société. Sur la demande du comité de retarder cette démarche, Mr. Rochat s'en tient à sa décision.

Séance de comité du 4 septembre 1915.

...

2o Voici les principaux objets manquant à la laiterie : 3 poches, un moule à beurre de ½ livre, 1 puisoir en fer, seaux et seilles, cercles à fromage, maître pour crème, toiles à vacherin et à fromage.

...

Vente des vacherins. Il est décidé d'ouvrir une soumission pour la vente des vacherins fabriqués à notre laiterie depuis le 1^{er} octobre 1915.

Séance de comité du 17 septembre 1915

...

1o Ouverture des soumissions pour la vente des vacherins.

Ces soumissions sont au nombre de 4 :

1o John Golay (dit Chalotet) des Charbonnières. Offre 1 f. 36 le kg du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier, et 1 f. 25 depuis le 1^{er} janvier au 1^{er} février.

2o Candaux-Golay, Charbonnières, offre 1 f. 38 le kg du 1^{er} octobre au 1^{er} février.

3o Henri Rochat-Golay, le Pont, offre 1 fr. 45 le kg du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier.

4o Albin Rochat Charbonnières, offre 1 fr. 47 le kg du 1^{er} octobre au 1^{er} février, et éventuellement jusqu'au 15 février.

Après discussion, le comité s'arrête sur l'offre à Albin Rochat. Il est décidé de lui répondre que nous acceptons son offre, sauf une condition touchant le débit local.

Mr. J.S. Piguet est chargé de demander à Mr. Magnenat s'il nous vendrait quelques vacherins à la fin de septembre pour le débit au 1^{er} octobre à la laiterie.

Séance comité du 25 septembre 1915

...

Il est donné connaissance des conditions faites pour la vente des vacherins à Mr. Albin Rochat aux Charbonnières, lesquelles approuvées par le comité et seront adressées de suite à Mr. Rochat pour être signées. Il sera aussi inséré un avis dans la feuille, annonçant la reprise de notre laiterie, ainsi que le prix de vente du lait au détail à fr. 0.23 le litre, mais chaque sociétaire pourra en revendiquer sa part, en la payant au prix fixé par le comité. La laiterie sera pourvue de beurre et fromage pour satisfaire aux besoins de la localité.

Séance comité du 30 septembre.

Gérant Mr. Golay

Le 4 octobre le vice-président et le secrétaire puis le laitier Magnenat reconnaissent l'inventaire du mobilier appartenant à la société. Il y est constaté une grosse différence de fonds à vacherins ; le comité tranchera cette question. Il y a une quantité d'objets usés et qui sont à remplacer, ainsi que quelques objets à acheter pour la bonne marche de la fabrication.

Séance comité du 15 octobre 1915

Notre chaudière étant hors d'usage, il sera inséré un avis dans la feuille des avis officiels pour en demander une. Le comité décide de faire remplacer au laitier Magnenat les 250 fonds à vacherins manquants ainsi qu'un certain nombre de fenêtres cassées ou fendues.

Séance comité du 1^{er} novembre 1915

...

Mr. Albin Rochat demandant que la société exige plus de soin dans la fourniture de ses boîtes à vacherins, le comité fera le nécessaire à ce sujet.

Séance comité du 8 novembre 1915

Ensuite des renseignements fournis par un membre du Comité au sujet d'une chaudière, le comité décide d'acheter pour le prix de frs. 200 la chaudière de M. Jules Vionnet, Derrière-la-Côte, afin de remplacer la notre vieille qui est hors d'usage.

Séance comité du 4 décembre 1915

...

Le comité décide en outre de maintenir la marque sur les vacherins et ainsi que d'avoir toujours un membre du comité présent pour les pesées de vacherins faites à Mr. Albin Rochat.

La cave est maintenant bien pourvue comme installation pour les vacherins. Le chauffage y sera encore complété. Il sera commandé des fonds à vacherins pour améliorer le séchage des dits.

Séance comité du 27 décembre 1915

...

Le comité discute différentes choses concernant la marche de notre fabrication, puis il est décidé d'insérer un avis dans la feuille pour demander à acheter une chaudière portative pour placer à la cave.

Séance du bureau le 10 janvier 1916

Ensuite d'une offre faite par Mr. Henri Rochat pour une chaudière usagée, le bureau se rend chez lui et achète la dite chaudière pour le prix de frs. 15.- qui sera transportée à la laiterie le plus tôt possible. Ensuite d'une réclamation adressée par Mr. Marius Piguet au sujet de la vieille chaudière, le bureau maintient le prix convenu de frs. 4.- le kg de cuivre.

Le comité a donné un vacherin à chacun des 2 employés pour le nouvel-an.

Séance comité¹ du 22 janvier 1916

Le comité décide d'acheter une bascule de frs. 66.- Il est décidé de continuer la fabrication des vacherins pendant le mois de février et le président fera part de notre décision au marchand Mr. Albin Rochat en lui demandant s'il veut prolonger son marché pendant ce mois.

Séance de comité du 18 février 1916

Une discussion est ouverte au sujet de la vente de la recuite ; le comité décide que chaque sociétaire y aura droit au prorata de son apport de lait.

Le gérant est chargé de la dite distribution.

Séance de comité du 30 mars 1916

Une discussion est ouverte au sujet du solde des vacherins, la vente est abaissée de 0 f. 10 cts par kg.

Les serés seront dorénavant à 0 f. 50 le kg. Le beurre de brèche à 1 f. 60 la L.

¹ Ecrit tour à tour avec ou sans majuscule, par les secrétaires de l'époque comme par nous-même. On ne s'attardera pas à ce détail !

Impôt de guerre, il est décidé de souscrire 20 frs.

Assemblée extraordinaire de la société.

Ordre du jour de la dite :

1o Continuation de fabrication en société.

2o Communication du comité.

3o Propositions individuelles.

Séance de comité du 22 avril 1916

Une discussion est ouverte au sujet des prospectus que nous soumet pour étude la société en fondation des laiteries du Jura.

Séance comité du 10 juin 1916

Présidence de Mr. Henri Meylan, psdt.

Il a été procédé au pesage des fromages faits jusqu'au 31 mai au soir et seront comptés à frs. 2.10 le kg pour établir la répartition du 1^{er} février au 31 mai. Les quelques fromages maigres qui sont en cave seront vendus aux sociétaires à raison de 2 frs le kg.

Les dernières formalités seront faites afin d'envoyer notre adhésion à la Fédération des laiteries du Jura. Mr. le Président donne lecture d'une lettre de Mr. Besson amodiateur du Couchant, nous livrant du berurre pendant l'été au prix de frs 4.- le kg, pris aux Loges. De là il sera transporté au Brassus par Ed. Golay pour le prix de frs 2.50 plus 10 cts par kg en plus des 10 premiers. 2 petites caisses seront commandées pour le dit transport.

Séance comité du 15 juin 1916

Le comité décide d'écrire à M. Rochat Golay au Pont et à M. Louis Magnenat à Vaulion pour la vente de 90 pièces de fromages. Les employés seront convoqués dans une prochaine séance de comité afin d'entendre les nouvelles conditions qu'exigera le comité pour une nouvelle année d'exploitation.

Séance comité du 4 juillet 1916

Il est décidé de commander à M. François Dépraz 1'0 000 sangles à vacherins qui devront être rendues à la laiterie.

Les 90 pièces de fromages ont été vendues à M. Henri Rochat-Golay au Pont.

Séance comité du 8 juillet 1916

Il est pris connaissance des soumissions des deux employés qui sont, pour le gérant de frs 2200.- dont à déduire frs 350.- le loyer et le chauffage. Celle du

fromager est de 20 frs de plus par mois et 1 litre de lait par jour, ce qui équivaut à un traitement de frs 2130.-

Séance comité du 19 août 1916

Le comité décide d'acheter encore 2 moules fayard. Un avis sera inséré dans la feuille pour la soumission des boîtes à vacherins pendant la saison. Ensuite d'une offre faite par M. Magnenat, laitier au Petits Plats, pour l'achat de son beurre jusqu'à la descente, un membre est autorisé à traiter avec lui le plus tôt possible. Il est décidé l'achat de quelques carrons en ciment pour l'installation des pendants à vacherins².

Séance comité du 7 septembre 1916

Une seule soumission pour la fourniture des boîtes à vacherins nous est parvenue. C'est celle de M. Alfred Rochat pour le prix de 27 cts pour les petits et 29 cts pour les grands numéros. La dite fourniture est donc adjugée à M. Rochat pour la saison 1916-1917 et aux conditions faites par le comité.

Séance comité du 13 septembre 1916

M. Rochat-Golay au Pont ayant demandé plusieurs fois à acheter nos vacherins, il lui sera écrit pour le prier de bien vouloir nous faire une offre ferme. M. J. S. Piguet nous dit qu'il est chargé d'acheter nos vacherins de la saison pour le prix de frs 1.70 le kg, pour le compte de M. Louis Magnenat de Vaultion. Une décision sera prise ultérieurement.

Séance comité 15 septembre 1916

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Albin rochat nous priant de faire un prix pour nos vacherins. Une 2^e lettre de M. Henri Rochat-Golay nous offrant le prix de frs 1.71 du kg de vacherins pris à la laiterie, aux conditions faites par la société avec débit local réserve par celle-ci. Le comité est unanime à accepter l'offre qui nous est faite et adjuge la vente des vacherins à M. H. Rochat-Golay au Pont.

Séance comité du 31 octobre 1916

Où l'on voit l'administration du village du Sentier demander de lui fournir 80 litres de lait par jour. Réponse négative, estimant qu'ayant trois autres laiteries

² C'est la première fois que nous voyons apparaître des carrons pour la construction des pendants. Il est fort probable qu'alors l'on envisage de supprimer les échelles ou quelque autre système du même genre pour recourir aux carrons. Ceux-ci seront soit en ciment, soit en terre cuite.

dans leur paroisse qui fabriquent du lait, ce sont en premier lieu à elles à pourvoir à l'alimentation du village du Sentier.

Les couleurs doivent avoir leur carnet en règle pour le jour de paie.

Séance comité du 16 novembre 1916

L'administration du village du Sentier ayant recouru à Berne pour nous obliger à lui fournir du lait, M. le Président a été convoqué en séance au Sentier avec M. R... délégué de la Fédération des laiteries du Jura, d'où, par suite de la monopolisation du lait par la Confédération, nous sommes obligés de fournir du lait pour l'alimentation du village du Sentier, environ 100 litres par jour, au prix de 24 cts le kg, ce qui occasionnera à la société une perte de 3-4 frs chaque jour. Le comité jugera de supprimer 1 ou 2 fois le fromage de la semaine afin de ne pas trop diminuer les vacherins.